

Plastiques à usage unique, quand la fin ?

Ce lundi 31 mai, la Commission européenne a présenté des orientations concernant les règles relatives aux plastiques à usage unique, notamment sur l'interdiction de certains produits. Pour rappel, d'ici le 3 juillet, la mise en marché des petits articles jetables en plastique (bâtonnets de cotons-tiges, pailles, ...) et autres gobelets et emballages de fastfood en polystyrène expansé ne sera plus autorisée.

En ce contexte de crise sanitaire, où la continuité de l'activité de restauration a été permise par les livraisons à domicile, ou bien encore la consommation de rue, engageant des volumes considérables d'emballages, j'ai du mal à visualiser la réalité de cette mesure.

Par ailleurs, cela fait déjà trop longtemps à mon goût que l'on a conscience de cette pollution plastique et de la nécessité de limiter drastiquement voire totalement certains produits. Mais les industriels ne sont pas tous prêts en termes de substitution, les intermédiaires non plus pour des raisons parfois de gain de temps, les consommateurs non plus pour des raisons hygiéniques et de nomadisme.

Pourquoi alors ne pas soutenir la consommation de produits plus vertueux, le coût étant souvent plus important in fine pour le consommateur. Renforcer la non consommation par une consommation alternative.

Dans le cas de mesures environnementales, les gouvernements proposent des mesures de limitation sur le marché quand les metteurs sur le marché sont prêts à produire un produit de substitution. Parfois, les intérêts sont si grands, que les lobbies malgré tout parviennent à limiter la portée des restrictions ou à en faire différer l'application.

Encore combien de temps pour les articles alimentaires en plastique ? La fin du plastique jetable en 2040, comme le prévoit la loi AGECL, est-ce crédible ?

